

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE L'ESSONNE  
POUR L'ANNÉE 2017**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule** La commission de surendettement des particuliers est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

La diminution du nombre de dossiers est désormais avérée (2707 dossiers) avec une 3<sup>ème</sup> année consécutive de baisse dans notre département (- 5,18 %). Pour mémoire, 2882 dossiers en 2016 et 3185 en 2015. Toutefois, cette tendance est légèrement plus marquée aux niveaux régional et national (- 6,7 %). Le niveau des redépôts pour le département de l'Essonne (37,98 %) est significativement inférieur à la moyenne de l'Île de France (42,52 %) et de la métropole (46,69 %). À noter, parmi ces nouvelles demandes, une faible proportion faisant suite à des suspensions d'exigibilité des créances de l'ordre de 6,30 % pour notre département et la région alors qu'il est deux fois plus important au niveau de la France (13,48 %). Cela révèle une gestion pertinente des orientations par la Commission en cohérence avec le constat régional. S'agissant des dossiers avec biens immobiliers, qui constituent une source bien identifiée par la loi en termes de dispositifs juridiques de gestion, la proportion reste stable (de l'ordre de 10 %).

**Recevabilité et orientation**

Une légère augmentation du nombre de dossiers présentés en Commission est à noter (+3,08 %), en liaison notamment avec l'aide de nos collègues de la région, dans le cadre du déstockage des dépôts 2016. La progression sensible (+ 21,21 %) de dossiers jugés irrecevables est également à relever d'autant plus que les deux motifs principaux peuvent être considérés comme pleinement légitimes. Il s'agit de l'absence de changement de situation lié à un redépôt et de la dégradation volontaire de la situation. La Commission interprète de façon rigoureuse les motifs d'irrecevabilité. Par ailleurs, le taux d'irrecevabilité s'avère plus élevé en région et au niveau national. En termes d'orientation, il faut noter un net recul des procédures de rétablissement personnel (-11,17 %) alors que les suspensions d'exigibilité augmentent dans une moindre proportion (+ 9,48 %). Pour autant, le taux de redépôt relativement faible (cf supra) permet de penser que ces suspensions sont pleinement justifiées. Par ailleurs, les mesures de réaménagement de dettes ne progressent que dans une moindre mesure (+ 7,91 %). Enfin pour permettre d'expliquer une partie non négligeable des augmentations de SECI et de diminution de PRP, il convient d'intégrer le choix fait en séance plénière de février 2016 conduisant à gérer les dossiers de Grigny II afin d'éviter les effets de bord liés à des ventes en dessous du prix du marché.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Avec 12,36 % de solutions amiables le département de l'Essonne est légèrement au-dessus de la moyenne régionale (10,12 %) et nationale (11,11 %).

Ceci reflète pour une part la présence de biens immobiliers dans un département résidentiel d'Île de France et d'autre part, la pratique de négociation de longue date des agents en la matière.

Pour ce qui nous concerne, les mesures imposées ou recommandées ont encore progressé (+ 4,45 %) alors que les mesures d'effacement de dettes marquent un recul significatif (- 6,3 %) contrairement à la tendance francilienne et nationale qui est quasiment stable.

Ce phénomène est peut-être lié tout à la fois à des capacités de remboursement supérieures à ce que l'on peut rencontrer dans d'autres départements et à une proportion de biens immobiliers résidence principale plus présente en Essonne.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le département de l'Essonne se démarque sur les solutions dites pérennes, caractérisées par une diminution constante sur les dernières années (88,31 % en 2016 – 82,55 en 2017) alors que la tendance est plutôt une progression faible mais constante (Île de France 84,54 % en 2016 – 86,29 % en 2017), en relation, peut-être avec les difficultés rencontrées pour lisser l'ensemble des phases de la procédure dans le temps.

La part des mesures provisoires a fortement diminuée (- 10,14 %), mais elle reste encore sensiblement plus importante que la moyenne. Il est vraisemblable que le dispositif mis en place pour le traitement de la copropriété GRIGNY II explique en partie ce constat.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions <sup>2</sup>	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	La spécificité du département est d'avoir 5 tribunaux en charge du surendettement et, dans ce contexte, ces échanges permettent notamment d'harmoniser les pratiques.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	14	De nombreuses difficultés de la ligne managériale n'ont pas permis d'être présent à toutes les réunions (36) mais les informations sur les dossiers ont toujours été transmises pour permettre une étude rigoureuse.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	14	Ce sont 215 travailleurs sociaux rencontrés afin d'expliquer les différents aspects de la procédure.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	16	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ L'EPPFIF sur la copropriété GRIGNY II ;</li> <li>◇ Les collèges d'ÉVRY (Paul ELUARD et GALILÉE) et Albert CAMUS à RIS ORANGIS ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 collégiens accueillis pour le stage de 3<sup>ème</sup></li> <li>• 81 élèves formés au budget</li> </ul> </li> <li>◇ La participation au forum de la ville d'ÉVRY ;</li> <li>◇ L'APPA DE LARDY ;</li> <li>◇ Conférence de l'AORIF ;</li> <li>◇ PDHALPD : Refonte du guide hébergement logement ;</li> <li>◇ Mairie d'Étampes : BAI ;</li> <li>◇ DDFIP : Présentation « nouveautés » ;</li> <li>◇ Maisons de la Justice et du droit : journée de prévention des expulsions, forums seniors ;</li> <li>◇ PCB1 : NOUVELLES VOIES &amp; UDAF 91</li> <li>◇ IRFASE d'ÉVRY</li> </ul>

## PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

### **Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure**

- ✓ L'éligibilité des gérants de société de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre ;
- ✓ Dossiers avec biens immobiliers détenus par une SCI (éléments d'informations pas toujours faciles à obtenir) ;
- ✓ Dossiers avec propriété en indivision et une capacité de remboursement négative.

### **Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées**

- ✓ La constitution du dossier : un certain nombre de dossiers retournés incomplets (en moyenne 1 à 2 par jour) et encore un certain nombre de familles qui ne souhaitent pas avoir recours à un travailleur social ;
- ✓ La mise en œuvre des mesures de surendettement ;
- ✓ Méconnaissance des dispositifs d'aides : FSE, FSL,....
- ✓ La difficulté à traiter dans le cadre d'un travail en réseau les problématiques de logement et de loyer impayé : La signature d'un protocole de cohésion sociale ou d'un nouveau bail pour un logement moins onéreux est très difficile dès lors qu'il y a une dette importante ou ancienne.

### **Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure**

#### Avec les créanciers

- ✓ Difficultés lors du transfert de créances à des sociétés chargées de recouvrement (non-réponse, délais rallongés, changement de références et/ou fusion.....) ;
- ✓ Créanciers domiciliés à l'étranger ;

#### Avec les bailleurs

- ✓ Des mises en place de protocoles de cohésion sociale parfois difficiles notamment lorsque l'effacement de la dette est recommandée alors que ce dispositif pourrait permettre un éventuel rappel des prestations logement.

#### Avec les trésoreries

- ✓ Mains-levées sur saisies-attribution effectuées parfois tardivement

#### Avec les banquiers teneurs de compte

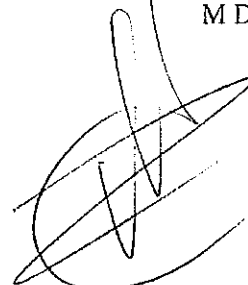
- ✓ Méconnaissance des dispositifs liés à la clientèle fragile.

Date : 8 février 2018

La Présidente de la Commission  
Mme la Préfète de l'Essonne  
Josiane CHEVALIER



Le Secrétaire de la Commission  
M Dominique CALVET



D CALVET

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2017<sup>3</sup>**

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	2707	2855	-5,18 %
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	290	315	
• dont proportion de redépôts	37,98 %	34,43 %	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	6,38 %	6,47 %	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	2748	2666	3,08 %
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	2568	2548	0,78 %
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	286	284	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	43,57 %	44,35 %	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	200	165	21,21 %
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	2613	2602	0,42 %
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	907	1021	-11,17 %
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1706	1581	7,91 %
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	790	1049	
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	778	1036	
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	12	13	
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	1614	1574	
<b>Plans conventionnels conclus</b>	348	356	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	253	248	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	24	26	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	144	134	

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole 8117

• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	59	41	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>1266</b>	<b>1218</b>	
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	35	21	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	37	24	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	16	10	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	825	738	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	328	199	
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>232</b>	<b>200</b>	
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>19</b>	<b>40</b>	
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>2855</b>	<b>3028</b>	
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>1628</b>	<b>1549</b>	

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	10,01%	12,47%	11,07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	27,88%	28,09%	36,90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12,18%	10,27%	11,19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	15,44%	14,96%	12,20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	28,89%	27,76%	23,44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	5,56%	6,45%	5,21%
Taux de solutions pérennes	82,40%	86,32%	85,75%

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2017 – Données de la région Île-de-France

	Encours des dettes (en milliers €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyens de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>766 799,58</b>	<b>19776</b>	<b>96237</b>	<b>71,04%</b>	<b>38 774,25</b>	<b>89,29%</b>	<b>4,87</b>
Dont Autres dettes financières	16 953,75	10087	12573	1,57%	1 680,75	45,54%	1,25
Dont Dettes financières consommation	412 143,90	18448	79537	38,18%	22 340,84	83,29%	4,31
Dont Dettes financières immobilières	337 701,93	2423	4127	31,29%	139 373,48	10,94%	1,70
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>169 287,05</b>	<b>18414</b>	<b>60522</b>	<b>15,68%</b>	<b>9 193,39</b>	<b>83,14%</b>	<b>3,29</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>143 339,30</b>	<b>11070</b>	<b>22316</b>	<b>13,28%</b>	<b>12 948,45</b>	<b>49,98%</b>	<b>2,02</b>
<b>Endettement global</b>	<b>1 079 425,94</b>	<b>22149</b>	<b>179075</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 734,75</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,09</b>

Année 2017 – Données de la commission de l'Essonne

	Encours des dettes (en milliers €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyens de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>98 276,14</b>	<b>2329</b>	<b>11672</b>	<b>76,50%</b>	<b>42 196,71</b>	<b>90,69%</b>	<b>5,01</b>
Dont Autres dettes financières	1 819,40	1198	1492	1,42%	1 518,70	46,65%	1,25
Dont Dettes financières consommation	51 935,67	2187	9547	40,43%	23 747,45	85,16%	4,37
Dont Dettes financières immobilières	44 521,07	361	633	34,66%	123 327,05	14,06%	1,75
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>18 692,79</b>	<b>2180</b>	<b>7654</b>	<b>14,55%</b>	<b>8 574,67</b>	<b>84,89%</b>	<b>3,51</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>11 488,53</b>	<b>1312</b>	<b>2665</b>	<b>8,94%</b>	<b>8 756,50</b>	<b>51,09%</b>	<b>2,03</b>
<b>Endettement global</b>	<b>128 457,46</b>	<b>2568</b>	<b>21991</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 022,37</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,56</b>